**COMMUNIQUE DE PRESSE**

*Paris le 16 mars 2022*

**Remise des médailles de l’Enfance et des Familles**

**Une décoration revisitée pour célébrer toutes les familles et les professionnels qui les accompagnent**



**Adrien Taquet, secrétaire d’Etat chargé de l’Enfance et des Familles, remettait ce jour au Palais de l’Elysée les premières médailles de l’Enfance et des Familles, en présence du Président de la République et de son épouse Madame Brigitte Macron, ainsi que de la présidente de l’Union nationale des associations familiales Madame Marie-Andrée Blanc.**

Créée en 1920, la « médaille de la famille » distinguait depuis l’entre-deux guerres les mères, puis aussi les pères, de familles nombreuses, ainsi que des personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille. Par décret du 17 février 2022, les critères d'attribution de la médaille ont été élargis pour mieux refléter la diversité des familles et plus généralement des personnes qui méritent la reconnaissance de la Nation :

* Aux parents qui ont élevé un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Il s’agit par exemple de familles monoparentales ayant élevé un ou des enfants en situation de handicap ;
* Aux personnes qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l’accompagnement, la protection et la défense de l’enfance et des familles.

La réforme étend en outre la situation dérogatoire déjà prévue des veuves et veufs de guerre aux veuves et veufs d’actes de terrorisme.

Pour refléter ces évolutions, le nom et le graphisme de la médaille sont renouvelés. Le visuel de la désormais « médaille de l’Enfance et des Familles » a été créé par le biais d’un concours organisé cet hiver entre tous les étudiants des écoles d’art de France sous tutelle du ministère de la Culture. Sa lauréate, la jeune artiste Lohan Blois, était présente à la cérémonie qui a vu être distinguées vingt-quatre familles, une professionnelle de crèche parentale, une assistante maternelle, et une professionnelle de la protection maternelle et infantile. Dans le cadre de cette promotion sont également décorés, pour services exceptionnels :

* Mme Marie-Paule Martin Blachais, ancienne directrice générale du Groupement d’Intérêt Public Enfance en Danger, ancienne directrice Enfance et Famille dans le département d'Eure-et-Loir, auteur du rapport sur les besoins fondamentaux de l’enfant en protection de l’enfance ;
* A titre posthume, M. George Labazée, ancien député, ancien sénateur, ancien président de conseil général, décédé le 3 février 2022 alors qu’il occupait la fonction de vice-président du conseil national de la protection de l'enfance.

**Adrien Taquet déclare**: « *La tenue de cette cérémonie de remise de médailles de l’Enfance et des Familles au plus haut niveau de l’Etat est le signe de notre attachement profond à la famille, et le reflet de cinq années de politique familiale volontariste, ambitieuse, et concrète pour lutter contre les inégalités de destin et pour construire chaque jour une société qui sache mieux les accueillir. L’élargissement des critères d’attribution à toutes les familles qui ont fait face à des épreuves particulières ainsi qu’aux professionnels de l’enfance et des familles nous donne par ailleurs l’occasion de rendre enfin à tous l’hommage qui leur est dû.* ».

\*\*\*

**Contact presse**

[Sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:Sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)